

RÉALISATIONS AVANT/APRÈS

1062-1066 rue Champflour



588, rue Saint-Paul



623, Notre-Dame Est



11881, rue Notre-Dame Ouest



ÉTAPES D'UNE DEMANDE D'ANALYSE DE PROJET

1. Analyse de la demande, service conseil et création d'un croquis, au besoin;
2. Présentation de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
3. Décision du conseil municipal;
4. Émission du permis de construction;
5. Début des travaux. **Prévoir un délai d'environ 6 à 8 semaines entre le dépôt de votre demande et le début des travaux.**

SUBVENTION

Pour accompagner les citoyens souhaitant faire des travaux dans les premiers quartiers assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la Ville de Trois-Rivières a mis sur pied un programme de subvention (Programme de redéveloppement des premiers quartiers). **L'aide financière peut atteindre jusqu'à 50 % du coût des travaux admissibles!**

Il vise la construction résidentielle neuve et la rénovation d'immeubles patrimoniaux. Ce programme est financé par la Ville de Trois-Rivières et est conditionnel à la disponibilité budgétaire.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN



PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'information présente sur ce document est une synthèse informative et n'a aucune valeur légale.



POUR PLUS D'INFORMATION

Direction de l'aménagement et du développement urbain

Centre de services aux citoyens

4655, rue Saint-Joseph

C.P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311

De l'extérieur de Trois-Rivières : 1 833 374-2002

Courriel : 311@v3r.net

v3r.net

Document produit par :
Communications, Ville de Trois-Rivières
Avril 2019

TRÈS
Trois-Rivières

